

PROCES VERBAL DU COSP DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS DU 21 FEVRIER 2014

Affaire suivie par Mme PICHELIN
PV2014.02.21
Tél. : 05.49.36.22.12
Courriel : isabelle.pichelin@univ-poitiers.fr

ADOPTE

Par courrier du Directeur de l'ESPE en date du 17 février 2014, le COSP de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le vendredi 21 février 2014.

Étaient présents :

Membres de droit :

- Mme Emilie CARATINI, UP
- Mme Valérie LEFEUVRE, UP
- M. Jean-Claude CROIZET, UP
- M. Julien MICHEL, UP,
- Mme Sylvaine ROI, CNED
- M. Frédéric ARTAUD, CNED
- M. Jean-Michel LECLERC, CNED

Personnalités extérieures :

- M. Marc FISCHER, Conseil régional Poitou-Charentes
- M. Stéphane GILOT, académie de Poitiers
- M. Philippe SIRETAS, académie de Poitiers
- Mme Nelly CARCY, Réseau Canopé
- Mme Josiane DEVEAUD, CNFPT
- Mme Lesley LEPAGE, UP
- M. Franck FAUQUEMBERGUE, directeur CRDP Poitiers, réseau Canopé
- M. Daniel GAONAC'H, ex UP
- M. Frédéric NEYRAT, université de Limoges

Membres avec voix consultative :

- M. Mario COTTRON, UP
- M. Christophe COSTA, UP
- Mme Annie MATHIEU, UP
- Mme Fanny RENARD, UP

Étaient représentés :

- Mme Béatrice BOURY, CNED, procuration à M. LECLERC
- Mme Marie BREGEON, académie de Poitiers, procuration à M. SIRETAS
- Mme Françoise DUJARDIN, académie de Poitiers, procuration à M. SIRETAS
- Mme Nathalie MAGNERON, université d'Orléans, procuration à M. GAONAC'H

Étaient excusés :

- Mme Caroline BLONDY, ULR
- Mme Florence CAURANT, ULR
- M. Laurent LE FLOCH, ULR
- M. Patrick MOTILLON, ULR
- M. Jean-Marie MESLIER, UP
- M. Philippe DEVAUX, UP
- Mme Marie SOULISSE, UP

Monsieur COTTRON ouvre la séance à 14h45.

Après s'être présenté, il indique que M. GAONAC'H, doyen de l'assemblée sera le président de cette séance. S'en suit un tour de table.

POINT 1 : ELECTION DU PRÉSIDENT DU COSP

M. COTTRON rappelle que le règlement intérieur précise que les candidats à la présidence de ce conseil doivent être issus des personnalités désignées par le conseil d'école.

Monsieur GAONAC'H se déclare candidat à la présidence du COSP et demande s'il y a d'autres candidatures. Aucun autre candidat ne se déclare.

L'élection du Président se déroule à bulletins secrets.

Nombre de présents : 16

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 20

Le conseil élit Monsieur GAONAC'H par **19 pour et 1 blanc**.

M. GAONAC'H rappelle les missions du COSP ainsi que l'ordre du jour.

POINT 2 : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS CONSULTATIVES

M. GAONAC'H explique comment a été formulée la proposition faite aux membres du COSP. Ces quatre commissions (pédagogique, scientifique, moyens et organisation professionnelle) ont un rôle central dans le fonctionnement de l'ESPE. Elles ont été constituées de façon à respecter la représentativité des différents partenaires au niveau du projet académique, et la présence de membres du CE et du COSP dans chacune des commissions favorise le lien entre ces commissions et les deux conseils statutaires. M. COTTRON ajoute qu'il est souhaitable que les présidents de ces différentes commissions soient membres du COSP facilitant ainsi le relai des informations.

Mme RENARD demande si les représentants de l'UP dans ces commissions sont des personnes internes à l'ESPE ou pas. M. COTTRON répond qu'il va construire une proposition à l'attention du président de l'UP en incluant des collègues de l'ESPE mais pas seulement. Il y aura par exemple des personnels des services centraux pour la partie moyens, des personnels des laboratoires pour la partie scientifique.

Mme RENARD fait remonter la demande des responsables des départements qui souhaitent faire partie de la commission pédagogique. M. COTTRON répond que ces responsables (pour les enseignements transversaux comme disciplinaires) seront consultés pour désigner quelques représentants des départements (deux ou trois personnes).

Mme RENARD demande s'il peut y avoir un collègue du département stage et un référent dans la commission organisation professionnelle. M. COTTRON répond que c'est tout à fait envisageable.

M. GAONAC'H souligne que la représentativité PE/PLC doit être gardée.

M. GAONAC'H met au vote l'approbation de ces commissions par le COSP qui est adoptée à l'unanimité.

Les membres du COSP se proposent pour intégrer les quatre commissions.

Le nom des membres du COSP dans les différentes commissions sont les suivants :

Commission pédagogique :

- M. NEYRAT
- Mme LEPAGE
- Mme LEFEUVRE

Commission scientifique :

- M. FAUQUEMBERGUE
- M. CROIZET
- Mme CARCY

Commission des moyens :

- M. SIRETAS
- M. MICHEL

Commission organisation professionnelle

- Mme DEVEAUX
- M. GILOT

M. GAONAC'H met au vote bloqué à bulletin secret cette proposition de noms.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. GAONAC'H annonce une réunion commune du conseil d'école et du COSP le 14 avril à 14h30.

M. COTTRON informe les membres du COSP qu'ils peuvent trouver le dossier d'accréditation de l'ESPE sur le site web. Il les informe également que prochainement leur sera fait le compte-rendu des groupes de travail qui se sont réunis autour des sujets suivants : préprofessionnalisation et EAP, culture numérique, formation de formateurs, formation continue, mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation, relation établissement et fonctionnaire stagiaire.

M. COTTRON profite de cette séance pour faire une présentation rapide de l'ESPE. Il précise que l'école est habilitée pour quatre MEEF (le 1er degré, le 2d degré, l'encadrement éducatif et la mention PIF). A cela s'ajoute le master éducation et formation spécialité : Intégration des personnes handicapées et en difficulté (IPHD), des DU dont le DU Rebond. Par ailleurs, l'ESPE gère la partie pro de seize parcours 2d degré.

L'ESPE école interne compte trois sites de formations (Poitiers, Niort et Angoulême). Actuellement, 544 étudiants sont inscrits ainsi que 326 dans les autres composantes pour le MEEF 2d degré.

85 enseignants participent à l'activité de l'ESPE ainsi que 120 vacataires. Enfin, l'école compte 39 personnels non enseignants.

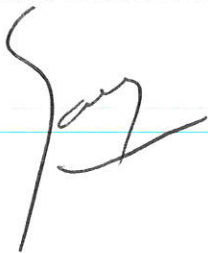
Les activités de l'ESPE école interne, en matière de recherche en éducation et formation et concernant les relations internationales, sont aussi présentées.

M. GAONAC'H demande où en sont les travaux sur la mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation. M. COTTRON répond qu'un groupe de travail se réunit régulièrement, qui associe partenaires des collectivités. Toute proposition doit s'appuyer sur un besoin avéré et viser un réel débouché. C'est l'objet des discussions en cours.

M. NEYRAT demande ce qu'il est prévu en termes de formation continue et de formation tout au long de la vie. Mme MATHIEU répond que les discussions sont en cours. M. COTTRON répond que la mission de l'ESPE est aussi de proposer de la formation à la pédagogie universitaire et que le projet PARÉ porté par l'université de Poitiers dans le cadre des Initiatives d'excellence en formations innovantes (IDEFI), contribue à cette formation continue dans le supérieur.

M. GAONAC'H clôt la séance à 16h30.

Le Président de séance
Daniel GAONAC'H



Le Directeur de l'ESPE
Mario COTTRON



La secrétaire de séance
Isabelle PICHELIN

